

Paris le 10 avril 2019, 18h45

Communiqué

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2018

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le document de référence d'Hermès International relatif à l'exercice 2018 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2019.

Il peut être consulté et téléchargé sur le site internet de la société :

<https://finance.hermes.com>

Le Document de Référence comprend :

- Le rapport d'activité annuel.
- Les comptes sociaux et consolidés 2018.
- Le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.
- Le descriptif du programme de rachat établi en application de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.
- Le rapport du Conseil de surveillance à l'assemblée générale.
- Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, les comptes consolidés 2018, sur les conventions et engagements réglementés et certaines résolutions à caractère extraordinaire.
- L'exposé des motifs et le texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour le 4 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le document de référence inclut le Rapport Financier Annuel 2018 et la déclaration de performance extra-financière.